



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction des Routes et des Transports

Sous-Direction de la Gestion et de
l'Exploitation de la Route

Affaire suivie par : C. SAISON
Poste: 77.30

2010-CG-2-2822

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 26 novembre 2010

**PROGRAMME DE MODERNISATION DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE
PUBLIC DES ROUTES DÉPARTEMENTALES HORS AGGLOMÉRATION.
APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE
DE VICQ CONCERNANT LE FINANCEMENT DES
TRAVAUX DE MODERNISATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
AU DROIT DU CARREFOUR RD 42 X RD 76**

Politique sectorielle n° 6 : Réseaux et Infrastructures
Secteur n° 62 : Routes et Voiries
Sous-Secteur n° 621 : Réseau routier départemental
Programme : Créations et renouvellement des équipements de la route

Données financières en Euros	AP 2009	CP 2010
Montant actualisé	1 300 000	700 000
Montant déjà engagé	118 431	32 008
Montant disponible	1 181 569	667 992
Montant réservé pour ce rapport	13 390	13 390

L'objet du présent rapport est de vous proposer l'approbation d'une convention fixant les modalités de participation financière du Département relative à la modernisation du réseau d'éclairage public situé hors agglomération sur la RD 76 au droit du carrefour avec la RD 42 sur la Commune de Vicq.

Cette installation d'éclairage est actuellement propriété du Département, entretenue et exploitée par la Commune de Vicq, depuis l'aménagement d'un giratoire au droit du carrefour entre la RD 42 et la RD 76.

Cette dernière souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux d'éclairage public d'EDF et de France Telecom et sollicite, par courrier du 15/01/2009, la participation financière du Département pour le remplacement des candélabres, cette opération ayant pour objectif de renforcer la sécurité des piétons se rendant à l'arrêt des cars situé au droit du carrefour.

Compte tenu d'une part, des travaux de modernisation du réseau d'éclairage public hors agglomération, dont fait partie cette installation, à la charge du Département qui sont envisagés dans les trois prochaines années, et d'autre part, des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphone prévus par la Commune de Vicq, il est souhaitable de réaliser l'ensemble de ces travaux dans le cadre d'un chantier unique. C'est pourquoi, un accord de principe sur la prise en charge financière de la modernisation de l'éclairage public hors agglomération, d'un montant de 13 389,90 euros HT par le Département a été adressé à la commune par courrier en date du 13/03/2009, sous réserve de la prise en charge de l'alimentation électrique et de l'entretien ultérieur des équipements par la Commune.

Par délibérations en date du 25/09/2009 et du 3/09/2010, la commune de Vicq a accepté le principe de la réalisation de ces travaux sous sa maîtrise d'ouvrage et la prise en charge de la gestion de l'installation située hors agglomération sur la RD 76, après les travaux de modernisation. La délibération du 28/05/2010 autorise le Maire à signer la convention financière afférente.

Ainsi, je vous propose d'approuver les termes de ladite convention annexée au projet de délibération fixant les modalités de la participation financière du Département et de décider que la commune de Vicq assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'ensemble de l'opération.

La Commune de Vicq percevra une participation du Département correspondant au montant des travaux de remplacement des candélabres, soit la somme de 13 389,90 euros HT, et deviendra propriétaire de cette installation d'éclairage public située hors agglomération sur la RD 76.

Je vous propose également de prendre en compte cette opération au titre des petites opérations de modernisation.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :